



**Bureau de la Commission Locale de l'Eau**

-

**19 octobre 2018**

**Etablissement public Loire – Orléans**

<b><i>Etaient présents</i></b>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. Gérard BOUDON	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Damien HEMERAY	Conservateur de la RNN de Saint-Mesmin	Loiret Nature Environnement
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Mme Christine BOUR	Chef de service adjointe SEEF	DDT 45
M. Xavier Girard	Chef de service	Chambre d'agriculture 45
M. Pierre BALDO	Animateur CT	Chambre d'agriculture 45
Mme Carine BIOT	Animatrice SAGE Val Dhuy Loiret	Etablissement public Loire
<b><i>Etaient excusés</i></b>		
Mme Stéphanie ANTON	Ajointe au Maire	Orléans
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Christian BRAUX	Vice-Président	Orléans Métropole
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental de Canoë- Kayak du Loiret

## Rappel de l'ordre du jour

1. **Définition du mode de présentation des données qualité dans le cadre du suivi réalisé pour l'évaluation du contrat territorial**
2. **11<sup>ème</sup> programme de l'AELB et impact sur le financement de l'animation des SAGE**
3. **Instruction des demandes de régularisation ou création de nouveaux forages et article 1 du règlement du SAGE - DDT45**
4. **Points sur les dossiers en cours : contrat territorial Dhuy Loiret, Assises de la rivière Loiret**
5. **Points divers**

1. **Définition du mode de présentation des données qualité dans le cadre du suivi réalisé pour l'évaluation du contrat territorial**

L'animatrice rappelle dans un premier temps l'objet du suivi qualité mis en place dans le cadre du contrat territorial volet pollutions diffuses.

Ce suivi conduit par la CLE accompagnée par le SIBL et l'ASRL en ce qui concerne la réalisation des prélèvements vient compléter les mesures réalisées par l'AELB sur le territoire du SAGE. Il avait été décidé dans le COPIL du contrat territorial de mettre l'accent sur les pesticides et les médicaments.

Le suivi est réalisé sur 4 stations (2 sur le Dhuy, 2 sur le Loiret), une mesure annuelle est faite en Loire.

L'animatrice indique que deux présentations partielles de données ont déjà été effectuées en 2018 :

- Une présentation des données avec les normes DCE en mars 2018 lors du COPIL annuel du contrat (certaines données n'étaient cependant pas encore disponibles à cette date).
- Une présentation des données pesticides avec les normes eau potable lors de la séance plénière de la CLE du 17 avril 2018.

La dernière présentation ayant été assez mal accueillie, le bureau de la CLE doit définir aujourd'hui de quelle façon seront présentées les données dans le rapport présentant les données 2017.

Depuis la dernière CLE, un travail important a été conduit sur la rédaction d'un rapport pour présenter les données, une première version a été réalisée par l'animatrice du SAGE. Cette dernière a été largement amendée par la Chambre d'agriculture.

Il est proposé de présenter dans la première partie du rapport les résultats au regard des normes DCE

### Partie A – Présentation au regard des normes DCE – Année 2017

#### I. Contexte

#### II. Evaluation de l'état des eaux superficielles – grands principes

#### III. Résultats

1. **Etat écologique**
  - a. **Etat biologique**

- b. État physico-chimique  
Zoom dans cette partie sur les paramètres n'atteignant pas le bon état (dépassement seuils NQE) : oxygène dissous, phosphore total, arsenic, chlortoluron, diflufénicanil, cuivre
  - 2. Etat chimique  
Zoom sur une molécule dépassant les seuils NQE (lindane interdite depuis 1998)
  - 3. Synthèse de l'état des eaux de surface du BV Dhuy Loiret
- IV. Discussion et interprétation

Cette première partie n'appelle pas de remarque particulière.

La deuxième partie concerne la présentation des données avec ou sans les seuils eau potable. Ci-dessous le sommaire qui était proposé au bureau :

#### Partie B – Etat chimique – Changement d'échelle et axe de travail

- I. Contexte
  - II. Analyses conduites
  - III. Résultats 2017
    - 1. Pesticides et autres molécules
      - a. Analyse par station
      - b. Comparaison entre stations
    - 2. Soit entrée eau potable et comparaison des analyses par rapport à ces seuils ?  
Comprend que les données pesticides
    - 3. Soit entrée concentration maximale annuelle et concentration maximale ponctuelle ? Comprend toutes les molécules
    - 4. Soit un mix de deux ?
- Nombre de molécules présentées : 10? 20? ....
- 2. Les éléments traces métalliques
  - 3. Les médicaments
- IV. Discussion et interprétation
- V. Conclusion

Le débat s'engage avec deux visions opposées sur la façon de présenter les résultats.

La Présidente, l'Agence de l'eau, ainsi que d'autres membres souhaitent voir apparaître la norme eau potable afin que notamment le grand public puisse avoir une référence.

La chambre d'agriculture ainsi que le Président du SIBL estiment que cette norme trompe le public puisque l'objectif du contrat n'est pas d'atteindre une eau potable.

Des débats ont lieu également sur l'écotoxicité des molécules.

Limite de qualité des eaux pour les pesticides		
Eau brute (cours d'eau et nappes)	2µg/l (substance individualisée)	Il est proposé par le représentant de l'Agence de l'eau d'utiliser la norme de potabilisation, c'est-à-dire la norme à respecter pour qu'une eau brute de cours d'eau ou de nappe puisse être prélevée et traitée pour la production d'eau potable.
	5µg/l (l'ensemble des pesticides)	
Eau du robinet (eau potable)	0,1µg/l (substance individualisée)	La chambre d'agriculture pense que l'on dirige les résultats, la représentante de Férolles ainsi que la Présidente estiment que ce n'est pas aberrant d'utiliser cette référence car l'eau s'infiltré et sera réutilisée plus tard pour l'alimentation en eau potable.
	0,5µg/l (l'ensemble des pesticides)	

Il est rappelé également qu'il n'existe pas de seuils NQE pour l'ensemble des molécules et que le seuil eau potable permet de toutes les comparer.

D'autres membres rappellent qu'il existe les seuils INERIS basés sur l'écotoxicologie des molécules.

Les membres ne semblant pas se mettre d'accord, il est soumis au vote du bureau le fait de présenter les données au regard des normes DCE dans la première partie et au regard des normes de potabilisation pour la seconde partie.

#### Résultat du vote :

2 abstentions

2 votes contre

5 votes pour.

Les données seront donc présentées tel qu'évoqué précédemment.

Le travail réalisé par la Chambre d'agriculture en s'appuyant sur les concentrations maximales admissibles et les concentrations moyennes annuelles sera conservé pour les 10 premières molécules retrouvées.

Il est également à noter que dans la deuxième partie du rapport, des données seront également présentées sur les éléments traces métalliques et sur les médicaments. Sur ces derniers paramètres, la CLE a été volontaire pour mesurer les médicaments sur la station la plus urbaine du Loiret afin de détecter quels sont les enjeux liés à ces substances malgré l'absence de normes de qualité pour le moment.

Le rapport sera soumis à relecture des différents partenaires.

## 2. 11<sup>ème</sup> programme de l'AELB et impact sur le financement de l'animation des SAGE

Le 4 octobre 2018, le Comité de Bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a voté le 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024.

Les premières grandes lignes sont disponibles, les fiches d'aides seront quant à elles votées le 30 octobre 2018.

L'animatrice rappelle le contexte d'intervention de ce 11<sup>ème</sup> programme avec l'élargissement des missions de l'AELB à la biodiversité terrestre, la réforme territoriale (notamment la GEMAPI) et le changement climatique.

Environ 2 126,7 M € de redevances sur 6 ans seront prélevées soit 355M€/an en moyenne (contre 2455.78 M € pour le 10<sup>ème</sup> programme), dont plus de 60% des contributions seront apportées par les usages domestiques.

3 taux d'aides ont été votés qui sont définis en fonction des priorités :

- Taux maximal : 70% (contre 80% en 2018)
- Taux prioritaire : 50% (contre 60% en 2018)
- Taux d'accompagnement : 30% (contre 40% en 2018)

Les changements majeurs qui impactent le financement des actions du SAGE sont les suivants :

- Animation financée à 70% (contre 80%) + diminution du forfait de fonctionnement
- Etudes en phase de mise en œuvre ou études de révision du SAGE financées à 50% (contre 80%)

Le financement des contrats territoriaux est également impacté :

- Etudes et bilans techniques et financiers en phase de construction opérationnelle et de réalisation des actions 50% (contre 80%)

La question est posée pour le financement des actions inscrites dans le cadre du contrat Dhuy Loiret (2016-2020) : **à priori** les taux inscrits dans les contrats déjà signés resteront les mêmes. Une confirmation devra néanmoins être apportée.

Le tableau des dotations annuelles est présenté avec un zoom sur quelques chiffres :

- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins : 13.1 M€ / an
- Lutte contre la pollution agricole : 39.3 à 52.5 M€ / an
- Restauration et gestion des milieux aquatiques : 48 M€ / an

Le représentant de l'Agence de l'eau indique que la sélection des actions dans le cadre des futurs contrats territoriaux sera beaucoup plus drastique du fait d'un budget en baisse dans le cadre de ce 11<sup>ème</sup> programme.

Les modalités d'application du 11<sup>ème</sup> programme seront connues le 30 octobre.

Une question est posée sur la gestion des frais de fonctionnement de l'Agence de l'eau ?

Une baisse drastique du budget de fonctionnement a été engagée depuis 2007 avec une diminution de 3% par an, du fait notamment de la diminution des effectifs.

## Impact concret sur le financement de l'animation et la communication du SAGE Val Dhuy Loiret

Plan de financement année 2018

<b>Animation 2018</b>	2018	AELB	72 950,00 €	99,00%	72 000,00 €
		Contributions		1,00%	<b>950,00 €</b>
<b>Communication 2018</b>	2018	AELB	13 000,00 €	60%	7 800,00 €
		Contributions		40%	<b>5 200,00 €</b>

## Plan de financement année 2019

<b>Animation 2019 (1,468 ETP)</b>	2019	AELB	79 958,00 €	82%	64 877 €
		Contributions		18,00%	<b>14 392,44 €</b>
<b>Communication 2019</b>	2019	AELB	19 850,00 €	50%	9 925,00 €
		Contributions		50%	<b>9 925,00 €</b>

Concernant l'animation, la part de contributions à apporter pour financer l'animation du SAGE Val Dhuy Loiret passe de 950 euros à **14392,44** euros.

Les contributions peuvent être apportées par la Région Centre Val de Loire ou par les contributions des communes et du SIBL (13 909 euros pour ces dernières).

Mais actuellement, les contributions servent également à financer la communication et les études, or celles-ci ne seront pas suffisantes pour financer l'ensemble des actions.

Une piste de financement est également à l'étude au sein de l'EP Loire : la majoration de la redevance. Cette dernière est un outil législatif conçu spécifiquement pour mobiliser des fonds pour financer le fonctionnement des SAGE. Elle est prélevée en plus de la redevance prélevée par l'Agence de l'eau. Cette piste sera débattue lors de la réunion des Présidents de CLE de l'EP Loire qui se réuniront le 31 octobre 2018. Une présentation plus en détail sera faite lors de la prochaine séance plénière de la CLE.

### **3. Instruction des demandes de régularisation ou création de nouveaux forages et article 1 du règlement du SAGE - DDT45**

La DDT a interrogé le service juridique de la Préfecture concernant les avis qu'elle était amenée à rendre sur la création de nouveaux prélèvements sur le territoire du SAGE par rapport à l'article 1 du règlement du SAGE.

Actuellement, malgré la rédaction de l'article 1 indiquant l'interdiction de tous nouveaux forages jusqu'à la révision du SAGE, la CLE a donné des avis favorables à la création de nouveaux forages dans des conditions particulières :

- En s'appuyant sur les résultats de l'étude ICERE
- En fonction du volume demandé : les demandes concernent uniquement des petits volumes pour l'installation de maraicher par exemple.

La CLE n'a pas le pouvoir d'assouplir la règle fixée par le SAGE, sauf à réviser celui-ci comme indiqué dans l'article 1. Le Préfet doit prendre des décisions strictement conformes au règlement du SAGE, donc interdire tout nouveau prélèvement.

La Présidente propose que l'on prenne une position claire lors de la prochaine CLE en soumettant l'idée de valider notre position actuelle dans le traitement de ces dossiers en attendant la prochaine révision du SAGE.

### **4. Points sur les dossiers en cours : contrat territorial Dhuy Loiret, Assises de la rivière Loiret**

#### **Contrat territorial Dhuy-Loiret**

Le contrat territorial arrive à mi-parcours, un point rapide est fait sur les 3 volets.

- Milieux aquatiques : les travaux avancent bien, 7 ouvrages ont été démantelés depuis le début du contrat. Des travaux de création de banquettes ont été réalisés notamment à Saint-Cyr-en-Val (cf photos sur le ppt).
- Volet pollutions diffuses : un prochain COPIL aura lieu début décembre, les actions suivent également leur cours avec l'envoi de messages techniques, la réalisation de diagnostics, des conduites d'essais, etc.
- Volet zones humides : l'ensemble des volets prévus (restauration, entretien, acquisition de connaissances naturalistes...) sont réalisés.

## **Assises de la rivière Loiret**

Un COPIL s'est tenu en mars 2018, des réunions ont ensuite eu lieu avec les maires des communes riveraines du Loiret et les services de la Métropole pour leur présenter le contenu du programme d'actions sommaire. Cela permet l'échange entre les élus et les services.

Ces échanges ont conduit à la rédaction d'un CCTP pour lancer la phase 2 des Assises de la rivière Loiret.

Quelques mois ont été perdus suite à un appel d'offre infructueux (pas de réponse lors de la première consultation).

Le marché a été relancé cet été : 1 offre a été reçue (marché en cours d'attribution).

Le COPIL de lancement de la phase 2 aura lieu le 26/10/2018 avec comme objet la présentation du contenu de la prestation et la validation du calendrier.

Orléans Métropole va avancer en parallèle sur le Bras des Montées en conduisant une étude pour la réhabilitation des berges dont elle est propriétaire dans le cadre du projet Co'Met.

La sensibilisation a été faite également auprès des services portant le projet du Pont Cotelle, auprès de la directrice du Parc Floral concernant la grille notamment.

La ville d'Olivet va également réhabiliter une petite portion de berges de façon naturelle.

Ces premiers petits pas sont importants et montrent l'engagement des acteurs dans la démarche.

La Présidente indique que les prochaines étapes seront la rencontre de l'ASRL puis la rencontre des riverains pour mise en œuvre de l'action concernant la révision de l'arrêté de gestion des vannes.

## **5. Points divers**

La représentante de la DDT indique qu'un courrier a été adressé par les élus du Val ainsi que par M. Jean-Pierre Sueur, député du Loiret, au sujet des problèmes d'entretien des collecteurs de drainage et des réseaux d'eaux pluviales des communes.

La représentante de la DDT suggère que la CLE est le meilleur endroit pour traiter de cette problématique, notamment depuis l'intégration des associations foncières au sein des membres de la CLE. La DDT reste en appui technique sur le sujet si besoin.

D'autre part, la représentante de la DDT évoque le dossier Co'met porté par Orléans Métropole. Le dossier de demande d'autorisation environnementale est arrivé à la DDT, des demandes de compléments sont en cours et la CLE sera prochainement consultée.

**Fabienne d'Illiers**

**Présidente de la CLE  
du SAGE Val Dhuy - Loiret**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that cross themselves, positioned over the printed text.